



Voter représente un moment fort de la vie démocratique, mais cet acte, aussi symbolique soit-il, ne saurait suffire pour garantir la vitalité de notre société. Le 15 mars prochain, vous déposerez un bulletin dans l'urne, mais la véritable construction collective commence une fois le scrutin terminé.

Les élus qui seront désignés ont une grande liberté d'action. Si notre démocratie est représentative, elle est aussi délégataire. En confiant sa responsabilité, il est facile de ne plus se sentir concerné. C'est un risque pour notre société. Les phénomènes de solidarité, d'entraide sont indispensables, et je vous y invite tous.

Cet engagement peut prendre de multiples formes : rejoindre des associations, questionner les décisions de vos élus, faire entendre sa voix lors de consultations ou encore soutenir des initiatives solidaires. Ce sont ces gestes, parfois modestes, mais essentiels, qui permettent de corriger les écarts entre les attentes de tout un chacun et les difficultés de la vie ; de renforcer le tissu social et de construire une société plus juste et tout simplement conviviale.

En somme, il serait illusoire de penser que le vote suffit. Cette étape est certes capitale, mais elle ne trouve tout son sens que si elle est suivie d'un engagement actif et régulier dans la vie commune. La démocratie ne s'arrête pas à la porte des bureaux de vote : elle y commence et se construit chaque jour, par l'implication de chacun et chacune d'entre nous.

Le Maire, Gérard POUJADE, pour l'ensemble de l'équipe municipale

Edito



**Cérémonie des vœux 2026
(16 janvier)**



**Les Aînés Ruraux fêtent
la galette des rois (8 janvier)**

ÉLECTIONS



DATE

Le 1er tour des élections municipales se déroule le dimanche 15 mars. En présence de plusieurs listes, le second tour a lieu le dimanche 22 mars.

LIEU

Désormais, la commune compte deux bureaux de vote. Ils seront installés au Complexe Omniports. Vous recevrez votre carte électorale (qui indiquera le n° du bureau de vote) quelques jours avant les élections.

HORAIRES

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

PIÈCE D'IDENTITÉ

Si la carte d'électeur prouve que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales, elle n'est pas obligatoire pour voter.

En revanche, il vous faut justifier de votre identité :

- Carte nationale d'identité ou passeport (valides ou périmés depuis moins de 5 ans)
- Carte vitale (avec photo uniquement)
- permis de conduire en cours de validité
- dans certains cas : Carte du combattant, Permis de chasse, Carte d'invalidité (avec photo uniquement)

Bien tailler sa haie

Choisir la bonne période

La taille des haies est généralement conseillée au printemps et à la fin de l'été. Cependant, il est fortement recommandé d'éviter la taille entre le 15 mars et le 31 juillet, afin de ne pas perturber la nidification des oiseaux. Attention : toucher à un nid occupé est interdit par le code de l'environnement.



Respecter les distances et les hauteurs

- Soit la haie est en limite et appartient aux deux voisins, soit elle est privative et dans ce cas, elle doit être plantée à au moins 50 cm de la limite (et à minimum 2 m de la limite si la haie dépasse 2 m de hauteur).
- Si une haie ne respecte pas les règles de distance ou de hauteur, mais qu'elle est en place depuis plus de 30 ans, le voisin ne peut plus exiger sa réduction ou son arrachage. C'est la prescription trentenaire, sous réserve de pouvoir prouver l'ancienneté.
- Attention : cette prescription n'exonère pas de l'entretien : les branches qui dépassent chez le voisin peuvent toujours être contestées.

Respecter les horaires

Comme pour les autres travaux de bricolage et de jardinage, vous ne pouvez pas faire de bruit en dehors des horaires suivants :

- Lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 20h,
- Samedi : 9h à 12h et 15h à 20h,
- Dimanche et jour férié : 10h à 12h seulement.

A noter : ces horaires s'appliquent aux travaux réalisés par les particuliers. Si vous faites intervenir une entreprise, les travaux sont autorisés du lundi au samedi de 7h à 20h.

Les Petits Jardins du Séquestre

L'association " Les petits jardins du Séquestre " a des **parcelles disponibles proposées à de futurs jardiniers** motivés, respectueux de la nature et de l'écologie, qui souhaitent récolter et savourer leurs propres légumes.

Contacts : Pascal 07 81 46 29 90
Martine 06 79 12 57 83
Sylvie 06 29 13 11 49



Médailles du travail

À LA MAIRIE

En décembre 2025, un agent de la mairie est partie en retraite et trois autres agents ont reçu une médaille du travail :

- Chantal BOUTIÉ (retraite)
- Sylvie SARRAT-MIELGO (35 ans)
- Jean-Yves XIPOLITAKIS (35 ans)
- Aurelle JÉGO (20 ans)



À L'ADMR

En janvier 2026, c'est au sein de l'ADMR qu'ont été remises des médailles du travail à 4 aides à domicile :

- Bernadette SALVIGNOL (30 ans)
- Eliane DECURE (20 ans)
- Laurence TEYSSEDRE (20 ans)
- Annie CUSSAC (20 ans)

Chien en laisse

Le règlement sanitaire départemental édicté par la préfecture en 2003 stipule que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse. Cette attitude est plus sécurisante, pour lui, pour vous et pour les personnes que vous pouvez croiser. En effet, un chien peut avoir une réaction inattendue face à un de ses congénères. Il peut ressentir un stress et traverser la route ou faire peur à quelqu'un.

En sortant, pensez à attacher à son collier le petit sac qui servira à ramasser ses déjections. C'est une plainte récurrente en mairie et qui peut gâcher l'ambiance entre voisins. En cas d'infraction, le propriétaire s'expose à une amende.

En forêt, il est obligatoire de tenir son chien en laisse du 15 avril au 30 juin pour ne pas déranger la nidification ou la reproduction des animaux sauvages qui y vivent.



ELECTIONS



ASSESEURS

Si vous êtes intéressé pour tenir un bureau de vote, merci de vous faire connaître auprès de la mairie avant le 6 mars. Pour cela, il vous faut impérativement être inscrits sur les listes électorales.

PROCURATION

Un autre électeur peut voter à votre place : il n'est pas nécessaire qu'il soit inscrit dans la même commune, mais il devra se déplacer dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Il ne pourra détenir qu'une seule procuration.

Vous pouvez faire la procuration en ligne [téléservice Maprocuration](#) mais il vous faudra la faire valider auprès d'un commissariat de police ou de la gendarmerie.

Faite la procuration au plus tôt, à cause des délais d'acheminement. En effet, vous risquez de ne pas pouvoir voter si la mairie ne reçoit pas votre procuration à temps.

Challenge Cabièces : Tournoi de futsal

La 34^{ème} édition du Challenge Cabièces se déroulera le **samedi 28 février et le dimanche 1er mars** au Parc des Expos.

Cette année, ce sont 88 équipes qui vont tenter de ravir le magnifique bouclier remis en jeu par le Paris St Germain, vainqueur de l'édition 2025. Parmi ces équipes, 12 sont issues de clubs professionnels français : Paris SG, Nice, Monaco, Toulouse FC, Bordeaux, Le Havre, Angers, Rennes, Brest, Caen, Rodez, et Bastia.

Le tournoi débutera le samedi de 8h30 à 19h et se poursuivra le dimanche de 8h30 à 17h30. Divers stands égayeront le week-end : ventes d'articles de sport personnalisés, produits du terroir, confiseries, restauration et buvette (rappel : l'entrée de nourriture extérieure est interdite pour des raisons de sécurité). La zone de stationnement sera concentrée sur le parking du circuit.

Tarif : 8€ donnant un droit d'entrée valable les 2 jours (gratuit pour les moins de 11 ans).

Planning matchs : <https://www.tournify.fr/live/cabieces2026>



Nouveau cabinet d'orthophonie



Un cabinet d'orthophonie a ouvert le 26 janvier au 66 avenue St Exupéry. **Apolline LABORIE** (auparavant sur Albi) et **Julie SEGONNE** (auparavant sur Marssac) vous accueillent du lundi au vendredi, sur rendez-vous.

Elles proposent un accompagnement personnalisé, aussi bien à destination des enfants ou des adolescents, que des adultes et personnes âgées, dans des domaines variés : langage oral et écrit, troubles des apprentissages, articulation, voix, déglutition, ainsi que les troubles neurologiques et cancérologiques chez l'adulte.

Contact : Julie au 06 03 89 14 75 - Apolline au 06 74 48 59 77

Attention au démarchage illégal



Attention, du démarchage illégal a lieu actuellement, notamment depuis des plateformes téléphoniques, **en se faisant passer pour des partenaires d'Enedis ou pour Enedis**, dans le but de proposer des offres commerciales ou d'obtenir des informations personnelles. Ne donnez aucune suite à ces appels ou visites !

Si vous avez été victime ou témoin de ce démarchage frauduleux, vous pouvez en informer le service client d'Enedis au 09 70 83 19 70 (appel non surtaxé).

Mairie du Séquestre

1 place Jules Ferry 81990 LE SEQUESTRE

Contact : 05 63 54 40 13 - mairie@lesequestre.fr
Services Techniques : 06 07 42 17 61

Horaires Mairie : Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-18h00
Vendredi : 8h30-12h00 - Mercre. matin/Vend. après-midi sur RDV

Directeur de publication : Gérard POUJADE

Contributions : Aurelle JEGO, Stéphanie ALVERNHE, Sylvie POUJADE (Les Petits Jardins du Séquestre), ADMR, La Mygale Football Club, Apolline GABORIAU, ENEDIS.

Crédits Photos : Mairie du Séquestre, Les Aînés Ruraux, Les Petits Jardins du Séquestre, ADMR, La Mygale Football Club.

Impression : ALBI REPRO (sur papier recyclé)